Chers parents,

À compter de l’année scolaire 2018-2019, le Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur rend obligatoire l*’Éducation à la sexualité* dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

Ces contenus d’apprentissages, déterminés par le Ministère, tiennent compte de l’âge et du développement des élèves.

Tel que précisé dans la lettre qui vous a été acheminée en début d’année scolaire, différents thèmes sont abordés tout au long du parcours scolaire de votre enfant.

Ce dernier a reçu, aujourd’hui, un contenu d’apprentissage sur le thème suivant:

|  |  |
| --- | --- |
| Préscolaire- primaire | Thèmes |
|  | Croissance sexuelle humaine et image corporelle |
|  | Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales |
| X | Vie affective et amoureuse |
|  | Prévention des agressions sexuelles |
|  | Grossesse et naissance |
|  | Globalité de la sexualité |

Puisque l’école et la famille sont complémentaires dans l’éducation à la sexualité des jeunes, vous êtes invité à échanger avec votre enfant au sujet du thème abordé en classe. Nous vous invitons également à consulter le pamphlet MOSAIK joint pour amorcer la discussion avec votre enfant.

Soyez assurés, chers parents, de notre entière collaboration. Si vous avez des questions, n’hésitez pas à communiquer avec nous.

**Jade Rodrigue** (AVSEC)

École l’Étincelle